



EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2022-264



**OBJET : ORGANISATION GENERALE DES FESTIVITES DE NOËL « ESBLY EN FÊTE » DU
16 AU 18 DECEMBRE 2022- Libertés publiques et pouvoirs de police 6.17**

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que la ville d'Esbly organise les animations de Noël « ESBLY EN FÊTE » du vendredi 16 au dimanche 18 décembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité du public pour l'installation et l'organisation des animations programmées du 16 au 18 décembre sur le territoire communal.

ARRÊTE

Article 1 : La manifestation « ESBLY EN FÊTE » proposera au public les animations suivantes :

- Le vendredi 16 décembre 2022 de 16h30 à 20h00 : Marché de Noël sur le parvis de la mairie, inauguration à 19h00, chants de Noël, manège pour enfants, buvette catégorie 3, petite restauration.
- Le samedi 17 et dimanche 18 décembre 2022 de 11h00 à 20h00 : Marché de Noël sur le parvis de la mairie, manège pour enfants, animations.
- Le samedi 17 décembre 2022 de 14h00 à 17h00 : Rencontre avec le père-noël, animations pour enfants en salle Art&Culture, ateliers créatifs pour enfants en salle du Conseil Municipal.
- Le samedi 17 décembre 2022 de 17h00 à 19h30 : Déambulation lumineuse en centre-ville, spectacle LED « Féerie » sur la place de l'Europe.
- Le samedi 17 et dimanche 18 décembre 2022 de 11h00 à 17h00 : balades en calèche autour de la mairie

Article 2 : L'ensemble des animations fera l'objet d'une publicité visuelle sur la commune.

Article 6 : Les services municipaux s'engagent à retirer les barrières mises en place pour cette occasion, dès la fin de la manifestation.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage ;

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à la Sous-Préfecture de Seine et Mame de TORCY,
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ESBLY,
- au Commandant du centre de secours de ST GERMAIN SUR MORIN,
- à Monsieur le Directeur Général des Services,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à la Police Municipale d'ESBLY,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 09 décembre 2022


Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
du présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : **13 DEC. 2022**

de l'affichage et de sa mise en ligne

le : **13 DEC. 2022**

Le Maire,



Ghislain DELVAUX

